

Séance du **6 octobre 2022**

Présidence : **M. Guillaume Pilloud**, président

**Rapport-préavis en réponse à la motion de M. Ambroise Méan (PLR) « Un accès pour tous et équilibre des coûts à la bibliothèque » (2022/RP20)**

Rapport : M. Vincent Matthys

**LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY**

VU le rapport-préavis n° 20/2022 du 18 juillet 2022, concernant la réponse à la motion de M. Ambroise Méan « Un accès pour tous et équilibre des coûts à la bibliothèque »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

**d é c i d e**

d'accepter la réponse de la Municipalité à la motion de M. Ambroise Méan, au nom du groupe PLR, intitulée « Un accès pour tous et équilibre des coûts à la bibliothèque ».

Ainsi délibéré en séance du **6 octobre 2022**.

Adopté à une large majorité (quelques avis contraires et un certain nombre d'abstentions).

Pour extrait conforme le 7 octobre 2022.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY  
le Président

*Pilloud*

Guillaume Pilloud



la Secrétaire

*Dind*

Carole Dind

Séance du **6 octobre 2022**

Présidence : **M. Guillaume Pilloud**, président

**Modification du règlement de la taxe intercommunale de séjour et de la taxe intercommunale sur les résidences secondaires (2022/P21)**

Rapport : M. Alain Gonthier

**LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY**

VU le préavis n° 21/2022 de la Municipalité du 15 août 2022 sur la modification du « Règlement de la taxe intercommunale de séjour et de la taxe intercommunale sur les résidences secondaires »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

**d é c i d e**

1. d'adopter l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera - Villeneuve ;
2. d'adopter le Règlement intercommunal relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires Riviera - Villeneuve, ainsi que ses annexes 1 et 2.

Ainsi délibéré en séance du **6 octobre 2022**.

Adopté à la quasi-unanimité (une abstention).

Pour extrait conforme le 7 octobre 2022.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY  
le Président



Guillaume Pilloud



la Secrétaire



Carole Dind

Séance du **6 octobre 2022**

Présidence : **M. Guillaume Pilloud**, président

**Demande de révision des estimations fiscales des immeubles sur le territoire veveysan (2022/P22)**

Rapport : M Stéphane Modoux

**LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY**

VU le préavis n° 22/2022, du 22 août 2022, concernant la demande de révision des estimations fiscales des immeubles situés sur le territoire veveysan,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

**d é c i d e**

d'autoriser la Municipalité à déposer une requête auprès du Conseil d'État demandant la révision générale des estimations fiscales des immeubles situés sur le territoire veveysan.

Ainsi délibéré en séance du **6 octobre 2022**.

Adopté à une très large majorité (trois avis contraires et sept abstentions).

Pour extrait conforme le 7 octobre 2022.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY  
le Président

*Pilloud*

Guillaume Pilloud



la Secrétaire

*Dind*

Carole Dind

Séance du **6 octobre 2022**

Présidence : **M. Guillaume Pilloud**, président

**Arrêté communal d'imposition pour l'année 2023 (2022/P23)**

Rapport : M. Martino Rizzello

**LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY**

VU le préavis n° 23/2022, du 22 août 2022, concernant l'arrêté communal d'imposition pour l'année 2023,

VU le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

**d é c i d e**

d'adopter l'arrêté communal d'imposition pour l'année 2023, selon projet joint au préavis n° 23/2022 et de le soumettre à la ratification de la Cheffe du département des institutions, du territoire et du sport (DITS) en vue de son entrée en vigueur, le 1er janvier 2023.

Ainsi délibéré en séance du **6 octobre 2022**.

Adopté à une large majorité (un certain nombre d'abstentions).

Pour extrait conforme le 7 octobre 2022.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY  
le Président



Guillaume Pilloud



la Secrétaire



Carole Dind

Séance du **6 octobre 2022**

Présidence : **M. Guillaume Pilloud**, président

**Demande d'un crédit-cadre de Fr. 2'946'000.- pour le renouvellement du parc des véhicules et des machines de la Ville de Vevey entre 2023 et 2026 (2022/P24)**

Rapport : M. Colin Wahli

**LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY**

VU le préavis n° 24/2022, du 22 août 2022 concernant la « Demande d'un crédit-cadre de Fr. 2'946'000.- pour le renouvellement du parc des véhicules et des machines de l'administration communale entre 2023 et 2026 »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

**d é c i d e**

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 2'946'000.- pour financer le renouvellement du parc des véhicules et de machines de l'administration communale entre 2023 et 2026 ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte du bilan « Dépenses d'investissements » ;
3. d'amortir le crédit demandé selon les règles du MCH2, en fonction du type et de l'usage des véhicules ainsi que des montants réellement dépensés chaque année.

Ainsi délibéré en séance du **6 octobre 2022**.

Adopté à une très large majorité (une dizaine d'abstentions).

Pour extrait conforme le 7 octobre 2022.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY  
le Président



Guillaume Pilloud



la Secrétaire



Carole Dind